



## MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA

---

### AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :**

**LE RÔLE DE PERCEPTION, POUR L'ANNÉE D'IMPOSITION FINANCIÈRE 2014,** est maintenant complété et déposé au bureau municipal, et il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti.

**LE PAIEMENT DE VOS TAXES MUNICIPALES ET DES COMPENSATIONS DOIT ÊTRE FAIT SELON LES ÉCHÉANCES.** Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, le montant du versement échoué devient immédiatement exigible et porte intérêt à raison de 7% l'an. Une pénalité de 0.5% du principal impayé par mois de retard, jusqu'à concurrence de 5% par année est ajoutée au montant des taxes municipales et des compensations exigibles.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle de perception au bureau municipal situé au 53, rue des Pionniers, La Macaza, aux heures normales de bureau.

**DONNÉ À LA MACAZA, CE 21<sup>e</sup> JOUR DE FÉVRIER 2014**

Le directeur général

Jacques Taillefer

---

Rôle de perception 2014

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Jacques Taillefer, directeur général de la municipalité de LA MACAZA, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits suivants : panneaux à l'extérieur de l'Hôtel de Ville et à l'église, entre 9 h et 12 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 21<sup>e</sup> jour de février 2014.

Le directeur général

Jacques Taillefer